

Généralités

L'acceptation de l'offre de la SA SALDICO entraîne automatiquement l'acceptation des termes et conditions ci-après.
Aucune condition de l'acheteur n'est acceptée sans accord préalable écrit de la SA SALDICO.

1. Offre

Nos offres ne comprennent que l'équipement qui y est décrit.

Sauf stipulation contraire exprès aucune main d'oeuvre de montage, de supervision de montage, ou tout autre travail ne sont compris dans l'offre.

2. Conditions de paiement

Sauf accord écrit contraire, toutes les factures sont payables au siège social du vendeur dans la monnaie dans laquelle la SA SALDICO les a facturés.

Tous les frais de banque et de change afférent au paiement sont à la charge de l'acheteur.

Le montant de la facture est un montant net sur lequel aucune remise n'est accordée ni appliquée, sauf accord contraire exprès.

Les factures sont payables dans les 30 jours après date de facture, sauf stipulation formelle contraire dans l'offre de la SA SALDICO.

Tout montant de facture non payé à son échéance, portera à compter de la date de facture de plein droit et sans sommation un intérêt de retard égal à 10% l'an, et sera également majoré d'une indemnité, avant frais juridiques, fixée conventionnellement et invariablement à 10% du montant total de la facture avec un minimum de 37,18 euro, sans compter les frais judiciaires éventuels.

Toute facture qui ne serait pas payée intégralement à son échéance aura pour conséquence que toutes les autres factures seront exigibles immédiatement et sans mise en demeure préalable, même si celles-ci ne sont pas à échéance ou si des modalités de paiement ont été stipulées.

3. Garanties - suretés

Le vendeur se réserve le droit d'exiger des garanties de l'acheteur à tout moment et également pendant l'exécution de la commande.

En cas de refus de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit d'annuler unilatéralement, entièrement ou partiellement la commande, sans que l'acheteur puisse demander des dommages et intérêts à la SA SALDICO et sans préjudice au droit du vendeur à un dédommagement à charge de l'acheteur.

En cas de financement la commande deviendra seulement définitive après réception de l'accord écrit de la banque ou de l'organisme de crédit et signature d'une ou de plusieurs promesses de paiement de l'acheteur.

Si le financement est refusé, le vendeur a également le droit d'annuler unilatéralement, entièrement ou partiellement la commande sans que l'acheteur puisse demander un dédommagement à la SA SALDICO, et sans préjudice au droit du vendeur à un dédommagement à charge de l'acheteur.

4. Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet de la facture même en cas de saisie par huissier, et ceci nonobstant le fait que les factures en question ont ou n'ont pas été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce.

Ces conditions de facture doivent donc être communiquées immédiatement au curateur ou à l'huissier.

Jusqu'à leur paiement complet les marchandises livrées ne peuvent pas être vendues, échangées, données, déplacées ou cédées à des tiers ni être données en gage.

L'acheteur est tenu d'en avertir immédiatement le vendeur en cas de saisie de ces marchandises.

Si une de ces situations se produisait, la (les) facture(s) en question devien(nen)t immédiatement exigibles, ceci nonobstant la date d'échéance de la (des) facture(s) ou les délais de paiement accordés.

5. Réclamations

A la livraison des marchandises ou à la fin des travaux le vendeur doit vérifier les marchandises livrées, respectivement les travaux exécutés, et signer le bon de livraison/ accusé de réception pour réception en parfait état.

L'acceptation sous réserve, sans formuler de plainte sur le bon de livraison/accusé de réception n'est pas admise.

Les plaintes concernant les défauts cachés des marchandises, travaux ou services et/ou plaintes concernant la facturation doivent se faire par une lettre recommandée endéans les 5 jours après livraison des marchandises, travaux ou services, respectivement date de facture.

Le paiement des factures ne peut cependant jamais dépendre d'un échange ou d'une réparation éventuelle de ce qui a été livré ou des travaux exécutés.

6. Garantie

Les équipements fabriqués par la SA SALDICO sont garantis contre tout défaut de matière et vices de construction se manifestant dans des conditions normales d'utilisation et de service.

Si une pièce de cet équipement se trouve être défectueuse endéans l'année de la date d'envoi ou de livraison et si l'acheteur prouve que cette pièce était défectueuse au moment de la livraison, elle sera changée ou réparée par la SA SALDICO.

Les équipements ou pièces défectueuses doivent être envoyés aux frais de l'acheteur à la fabrique de la SA SALDICO sauf accord contraire exprès.

La garantie précitée tombe en cas de changement, montage ou démontage par des tiers, des réparations en dehors de la fabrique de la SA SALDICO, d'accidents ou de mauvais emplois des équipements fabriqués.

Les plaintes concernant des dommages aux marchandises causés par des circonstances climatiques, ainsi que par incendie, eau, grande chaleur, surcharge ou autres raisons imprévisibles ou erreur de manipulation, ne sont en aucun cas acceptées.

La garantie/responsabilité de la SA SALDICO est explicitement limitée à l'équipement livré par la SA SALDICO. La SA SALDICO ne peut jamais être tenue responsable de dommages aux bâtiments et/ou à leur contenu, ni de dommages à des marchandises ou à des personnes.

En cas de livraison d'instruments qui ne sont pas fabriqués par la SA SALDICO tels que appareils de soudure ultrasons, sonotrodes etc ... c'est la garantie du fournisseur ou du fabricant qui est d'application. En cas de défectuosité ou de dommage, l'acheteur devra se tourner directement vers le fabricant en question.

7. Réglementations - permis

Tout équipement vendu par la SA SALDICO est construit selon les normes généralement acceptées en matière de sécurité industrielle prescrites pour ce produit.

Lorsque des prescriptions locales ou nationales exigent des mesures de sécurité supplémentaires qui n'apparaissent pas dans l'offre de la SA SALDICO, celles-ci peuvent être appliquées à condition de demande écrite et de paiement des frais additionnels qui y affèrent.

Si les prescriptions locales demandent des permis ou autorisations spéciales pour installer l'équipement ou pour le mettre en route, l'acheteur a seul la responsabilité du permis ou de cette permission. A défaut de ceux-ci la SA SALDICO ne peut en aucune façon être tenue pour responsable.

8. Délais de livraison

Les délais de livraison, les dates d'envoi et d'installation sont donnés à titre indicatif seulement.

Une livraison partielle ou un retard dans la livraison ne peut en aucun cas, quelle qu'en soit la raison, donner lieu à l'annulation/rupture de la commande par l'acheteur ni à un dédommagement à charger du vendeur.

L'acheteur s'engage à venir chercher dans les 8 jours après la date indiquée les marchandises qui ont été mises à sa disposition à la date convenue dans les entrepôts du vendeur.

9. Prix

Les offres sont faites sur base des cours de change en vigueur, des salaires existants, des charges sociales et des prix des matières premières.

Elles peuvent donc être susceptibles de modifications à la commande après conclusion du contrat de vente. Les conditions et prix indiqués ne sont valables que pour la période d'option indiquée dans l'offre. Dans le cas d'une augmentation d'index ou si autres augmentations de frais apparaissent, les prix seraient adaptés dans la même mesure après cette période d'option.

10. Transport

Les livraisons quittent la firme sans emballage et sont chargées, transportées et livrées au risque de l'acheteur, également si le transport se fait avec les propres moyens de transport du vendeur.

Les frais de transport sont facturés à l'acheteur, sauf mention contraire exprès.

Les livraisons au rez-de chaussée se font, sauf convention contraire, sans frais supplémentaires pour autant que le lieu de livraison soit accessible par camion, sur chaussée en dur et que l'accès en soit tout à fait libre. Un supplément sera compté pour d'autres formes de livraison.

Les assurances, les frais de manutention des marchandises et les droits de douane et taxes éventuels sont toujours à charge de l'acheteur.

11. Acceptation

L'utilisation partielle ou totale des marchandises livrées entraîne l'acceptation de toute la livraison.

12. Rupture de contrat

Une indemnité forfaitaire de 60% du montant total de la commande sera due par l'acheteur en cas d'annulation de la commande, de refus des marchandises commandées ou de l'arrêt des travaux par l'acheteur.

Si le dommage découlant de la rupture du contrat par l'acheteur est plus important que l'indemnité minimum précitée l'acheteur sera également tenu de ce dommage supplémentaire.

13. Conflits

En cas de conflits seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège de la SA SALDICO sont compétents. Ceci compte aussi pour les acheteurs luxembourgeois qui sont censés accepter explicitement cette compétence.

Disposition finale

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions de vente du vendeur et les accepte. Le vendeur n'accepte en aucun cas des conditions de vente différentes apparaissant sur des documents de l'acheteur.